Nations Unies S/PV.5177



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5177e séance

Jeudi, le 12 mai 2005, à 13 heures

New York

Président :	Mme Løj	(Danemark)
Membres :	Algérie	M. Katti
	Argentine	M. Garcia Moritán
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chine	M. Cheng Jingye
	États-Unis d'Amérique	M. Fendrick
	Fédération de Russie	M. Leplinskiy
	France	M. Poirier
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Haneda
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan (S/2005/285)

Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour (S/2005/305)

05-34263 (F)

La séance est ouverte à 13 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan (S/2005/285)

Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour (S/2005/305)

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisée à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité accueille avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'assistance de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) du 3 mai 2005 (5/2003/285), ainsi que les propositions qui y sont formulées concernant l'appui que l'ONU pourrait apporter à la MUAS.

Le Conseil de sécurité félicite vivement l'Union africaine pour le rôle vital de chef de file qu'elle assume au Darfour et la MUAS pour le travail qu'elle accomplit sur le terrain. Il souscrit aux conclusions de la mission d'évaluation conjointe, effectuée du 10 au 22 mars 2005 sous la direction de l'Union africaine, mission qui était composée de représentants de l'ONU et d'autres partenaires. Il souscrit également à la décision prise ultérieurement, le 28 avril 2005, par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de porter à 7 731 hommes l'effectif de la MUAS au Darfour d'ici à la fin de septembre 2005.

Le Conseil de sécurité se félicite du déploiement en cours de la MINUS et se réjouit à la perspective d'une coordination et coopération étroites entre la MINUS et la MUAS. À ce sujet, il rappelle que, dans sa résolution 1590 (2005), il a prié la Mission des Nations Unies au Soudan de se tenir en rapport étroit et permanent et de coordonner son action à tous les niveaux avec la Mission de l'Union africaine au Soudan en vue de renforcer promptement l'action menée pour apporter la paix au Darfour, spécialement en ce qui concerne le processus de paix d'Abuja et la Mission de l'Union africaine au Soudan.

Le Conseil prend note avec satisfaction du rôle joué par les partenaires de l'Union africaine dans le soutien apporté à la MUAS et souligne le rôle actif joué par l'Union européenne et d'autres donateurs bilatéraux.

Le Conseil souligne l'importance que revêtent pour l'initiative prise par l'Union africaine au Darfour l'augmentation et la coordination de l'aide internationale et souligne que l'ONU est disposée à assumer un rôle clef. Dans ce contexte, il prend note avec intérêt de la deuxième mission d'évaluation conjointe, effectuée du 1er au 4 mai 2005, qui se composait de représentants de l'Union africaine, de l'ONU et d'autres partenaires. Il compte sur la poursuite de ces contacts qui doivent faciliter la fourniture de l'aide comme l'a demandé l'Union africaine. À cet égard, il se félicite de l'initiative prise par le Secrétaire général et de son intention d'examiner en étroite concertation avec l'Union africaine la portée et la nature d'un éventuel soutien de l'ONU à la MUAS. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/18.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 10.